

Procédure(s)	Ce qu'il faut évaluer	Quelles données peuvent être demandées ?	Les démarches possibles pour acquisition	A quel moment faut-il démarcher les données ?	Période(s) de réalisation des protocoles	Origine et délais pour les données	Référence bibliographique
Etude d'impact <i>(Valable aussi pour DAAP, DAET, PC, ..., si les dossiers à instruire nécessitent la rédaction d'une étude d'impact)</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le risque de fragmentation ou de destruction d'une plusieurs zones d'habitats d'hivernage ou de reproduction ; La dangerosité des câbles par rapport aux risques de percussion des oiseaux; L'émergence de sources de dérangements par fréquentation hors piste ; 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic (localisation et qualification) des habitats Tétras lyre (hivernage/reproduction) ; Estimation des effectifs des populations en place et de la reproduction ; Description des interactivités au sein et en dehors de la population et entre les habitats (trame verte - SRCE) ; 	<ul style="list-style-type: none"> Commande des données existantes sur le secteur en question auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ; Diagnostic des habitats d'hivernage du Tétras lyre ; Diagnostic des habitats de reproduction du Tétras lyre ; Comptage printanier ; Comptage à l'aide chien d'arrêt ; 	<p>Une première acquisition des données existantes pour le site auprès de l'OGM avec l'implication d'un des partenaires permet d'affiner ensuite l'aire d'impact du projet par rapport aux enjeux Tétras lyre. Les diagnostics et comptages/prospections complémentaires sont à mener dès N-2 par rapport à la date à laquelle on souhaite voir émerger le projet (N).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic habitat d'hivernage: Evaluation de la fréquentation : janvier, février ou mars Localisation des habitats d'hivernage : mars, avril ou mai ; Diagnostic habitat de reproduction: Prospection: fin juin, juillet, début août ; Comptage printanier: avril ou mai ; Comptage chien reproduction: du 10 août au 10 septembre ; Prospection nichée d'avant travaux: juin et juillet ; 	<ul style="list-style-type: none"> L'Observatoire des Galliformes de Montagnes et son réseau de référents existant ; Toutes structures formées aux protocoles de diagnostic des habitats ; En l'absence de données existantes, consulter au plutôt en collaboration avec un organisme compétent pour tenir les échéances imposées par les protocoles; Les résultats de comptage peuvent être transférés sous un délai de quelques semaines après réalisation ; Les résultats des diagnostics peuvent être transférés sous un délai de quelques semaines après réalisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Tétras lyre au cahier des charges des études d'impact (cf.: rubrique étude d'impact du guide) ; Fiche étude d'impact du guide d'aménagement durable des domaines skiables (cf.: rubrique procédures réglementaires du guide) ; Les études d'impacts en montagne (cf.: rubrique étude d'impact du guide) ;
Autorisation de défrichement <i>(notamment pour ceux nécessitant une étude d'impact)</i>	<p>Si le défrichement a lieu sur ou à proximité d'une zone à enjeux pour le Tétras lyre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le risque de fragmentation ou de destruction d'une plusieurs zones d'habitats d'hivernage ou de reproduction ; L'émergence de sources de dérangements par facilitation de l'accès ; 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic (localisation et qualification) des habitats Tétras lyre (hivernage/reproduction) ; Description des interactivités au sein et en dehors de la population et entre les habitats (trame verte - SRCE) 	<ul style="list-style-type: none"> Commande des données existantes sur le secteur en question auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ; Diagnostic des habitats d'hivernage du Tétras lyre ; Diagnostic habitats reproduction Tétras lyre ; 	<p>Dans le cas où le défrichement entre dans une procédure d'étude d'impact, l'idéal est de démarrer l'acquisition des données à N-2.</p> <p>En dehors de ce contexte, l'évaluation des enjeux doit se faire uniquement en présence de zones d'enjeux pour le Tétras lyre (demande d'avis d'expert). Si c'est le cas le recueil des données pourra être fait à N-1.</p>	<p>Selon la nature du milieu défriché :</p> <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic habitat d'hivernage: Evaluation de la fréquentation : janvier, février ou mars Localisation des habitats d'hivernage: mars, avril ou mai ; Diagnostic habitat de reproduction: Prospection: fin juin, juillet, début août ; 	<ul style="list-style-type: none"> L'Observatoire des Galliformes de Montagnes par le biais du réseau de référents existant ; Toutes structures formées aux protocoles de diagnostic des habitats ; En l'absence de données existantes, consulter au plutôt en collaboration avec un organisme compétent pour tenir les échéances imposées par les protocoles; Les résultats des diagnostics peuvent être transférés sous un délai de quelques mois après réalisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche autorisation de défrichement du guide d'aménagement durable des domaines skiables (cf.: rubrique procédures réglementaires du guide) ;

Installation, Ouvrages, Travaux, Activités liés à l'eau	<p>Si le projet concerne une retenue collinaire, il y risque de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le risque de fragmentation ou de destruction d'une plusieurs zones d'habitats d'hivernage ou de reproduction ; L'émergence de sources de dérangements sur les zones de proximité et à enjeu pour le Tétras lyre, si la retenue est ouverte au public ; 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic (localisation et qualification) des habitats Tétras lyre (hivernage/reproduction) ; Description des interactivités au sein et en dehors de la population et entre les habitats (trame verte - SRCE) 	<ul style="list-style-type: none"> Commande des données existantes sur le secteur en question auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ; Diagnostic des habitats d'hivernage du Tétras lyre ; Diagnostic habitats de reproduction Tétras lyre ; 	Une première acquisition des données existantes pour le site auprès de l'OGM avec l'implication d'un des partenaires permet d'affiner ensuite l'aire d'impact du projet par rapport aux enjeux Tétras lyre. Il faut réaliser les diagnostics dès N-2 par rapport à la date à laquelle on souhaite voir émerger le projet (N).	Selon la nature du milieu aménagé : <ul style="list-style-type: none"> Diagnostic habitat d'hivernage: Evaluation de la fréquentation : janvier, février ou mars Evaluation de la présence des oiseaux: mars, avril ou mai ; Diagnostic habitat de reproduction: Prospection: fin juin, juillet, début août ; 	<ul style="list-style-type: none"> L'Observatoire des Galliformes de Montagnes par le biais du réseau de référents existant ; Toutes structures formées aux protocoles de diagnostic des habitats ; En l'absence de données existantes, consulter au plutôt en collaboration avec un organisme compétent pour tenir les échéances imposées par les protocoles; Les résultats des diagnostics peuvent être transférés sous un délai de quelques mois après réalisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Installation, Ouvrages, Travaux, Activités liés à l'eau du guide d'aménagement durable des domaines skiables (cf.: rubrique procédures réglementaires du guide) ;
Unité Touristique Nouvelle	<ul style="list-style-type: none"> Le risque de fragmentation ou de destruction d'une plusieurs zones d'habitats d'hivernage ou de reproduction ; La dangerosité des câbles par rapport aux risques de percussion des oiseaux; L'émergence de sources de dérangements par fréquentation hors piste ; 	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic (localisation et qualification) des habitats Tétras lyre (hivernage/reproduction) ; Estimation des effectifs des populations en place et de la reproduction ; 	<ul style="list-style-type: none"> Commande des données existantes sur le secteur en question auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ; Anticiper, si des enjeux ressortent soit à partir des données de l'Observatoire des Galliformes de Montagne, soit aux dires d'experts, la réalisation de diagnostics ou de comptages. 	Le dossier pour les unités touristiques nouvelles se réalisant déjà bien en amont du projet lui-même, l'obtention des données devra être prévue le plus en amont possible. Ensuite leur récolte pourra se faire en parallèle du montage du dossier.	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic habitat d'hivernage: Evaluation de la fréquentation : janvier, février ou mars Localisation des habitats d'hivernage : mars, avril ou mai ; Diagnostic habitat de reproduction: Prospection: fin juin, juillet, début août ; Comptage printanier: avril ou mai ; Comptage chien reproduction: du 10 août au 10 septembre ; 	<ul style="list-style-type: none"> L'Observatoire des Galliformes de Montagnes par le biais du réseau de référents existant ; Toutes structures formées aux protocoles de diagnostic des habitats ; En l'absence de données existantes, consulter au plutôt en collaboration avec un organisme compétent pour tenir les échéances imposées par les protocoles; Les résultats de comptage peuvent être transférés sous un délai de quelques semaines après réalisation ; Les résultats des diagnostics peuvent être transférés sous un délai de quelques mois après réalisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> Annexe Tétras lyre au cahier des charges des études d'impact (cf.: rubrique étude d'impact du guide) ; Fiche unité touristique nouvelle du guide d'aménagement durable des domaines skiables (cf.: rubrique procédures réglementaires du guide) ; Les études d'impacts en montagne (cf.: rubrique étude d'impact du guide) ;